

Les Fonds Sociaux collégiens sont des crédits destinés à faire face à des situations de grandes difficultés que pourraient connaître certaines familles pour assumer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire (demi-pension - voyages - fournitures scolaires).

Ces fonds sont gérés par une commission, présidée par le chef d'établissement, qui se réunit une fois par trimestre, pour examiner les demandes, attribuer les aides. Toute la procédure reste anonyme.

Pour bénéficier de ces aides, les familles doivent retirer un dossier au secrétariat d'intendance et le déposer complet avant :

Le 30 septembre

DOSSIER : Liste des pièces à fournir dans une grande enveloppe au nom de l'élève

- Formulaire de demande de fonds social,
- Une photocopie du dernier certificat d'imposition ou de non-imposition le plus récent,
- Une photocopie d'attestation CAF de moins de 3 mois,
- Une photocopie de la dernière quittance de loyer,
- Une photocopie des relevés de charge : eau, gaz, électricité,

- En cas de changement récent, une photocopie des 3 derniers bulletins de salaire, R.S.A. ou pension de chaque parent.

En cas de difficultés pour remplir ce dossier, vous pouvez contacter et/ou vous déplacer au service intendance qui vous fournira toute l'aide nécessaire.

Contact : Mail : int.0950682a@ac-versailles.fr Tel : 01 39 83 00 67 (demander le secrétariat d'intendance)

La COMMISSION étudiera tous les dossiers **DEPOSES à TEMPS**, présentés **COMPLETS** et informera immédiatement les familles des décisions.

La Gestionnaire
D. FOURGEOT